



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le treizième (13^e) jour du mois de septembre 2021 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Couture, conseillère	Siège # 1
M. André Therrien, conseiller	Siège # 2
M. Richard Picard, conseiller	Siège # 3
M ^{me} Julie Lamontagne, conseillère	Siège # 4
M. Gaétan Côté, conseiller	Siège # 5
M. Marc Cantin, conseiller	Siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Lalumière.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

CONSULTATION PUBLIQUE

Ouverture de la séance de consultation publique à 18 h 48.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 1194

N'ayant aucune intervention, Monsieur le Maire clôt la séance de consultation publique à 18 h 49.

ORDRE DU JOUR

1. Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Période de questions	Information
1.3	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021	Décision
	Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2021	Décision
1.4	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.5	Adoption des comptes à payer	Décision
1.6	Dépôt de la situation financière au 9 septembre 2021	Information
1.7	Suivi des dossiers municipaux	Information

2. Administration

2.1	Autorisation de remboursement de dépenses des élus	Décision
2.2	Rémunération du personnel électoral	Décision

3. Infrastructures municipales

3.1	Projet de réaménagement de l'église (présentation des plans préliminaires par M. Michel Jubinville, architecte)	Information
3.2	Cession du lot 6 430 779 en faveur de la Municipalité	Décision
3.3	Vente des lots 5 642 279 et 5 643 305 (banc des Pins) à GESTION J.F. GAGNON INC. et 9344-7019 QUÉBEC INC.	Décision
3.4	Plan directeur d'aménagement du terrain au cœur du village	Décision
3.5	Lieu de repos et de prise de repas – Service des travaux publics	Décision

3.6	Réfection de la rue des Cèdres et de la rue Elgin	Information
3.7	Vente des camions incendie à la Régie des rivières	Information
3.8	Achat d'une bande de terrain au 160 avenue Centrale Nord	Décision
4.	Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle	
4.1	Politique salariale pour le personnel-cadre	Décision
4.2	Dépôt du bilan du Plan d'action 2020-2021	Information
5.	Services de proximité, développement et tourisme	
5.1	Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air - Appui à la SGPLA	Décision
6.	Communications et participation citoyenne	
7.	Vie communautaire, éducation, loisirs et culture	
7.1	Demande de commandite – Magazine Zig Zag	Décision
8.	Finances, budget et taxation	
9.	Urbanisme et environnement	
9.1	Adoption finale du projet de règlement no 1194 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin d'inclure des dispositions relatives aux conteneurs de métal	Décision
9.2	Contrat de service – Récupération Frontenac	Décision
9.3	Stations de lavage de bateaux	Décision
9.4	Nominations au Comité consultatif d'urbanisme	Décision
9.5	Occupation du domaine public – M. Steve Marcoux	Décision
9.6	Rapport de RAPPEL – Ligne des hautes-eaux au lac Elgin	Information
10.	Sécurité publique	
10.1	Suivi de la situation COVID-19	Information
11.	Affaires diverses	
12.	Liste de la correspondance	
13.	Période de questions	
14.	Certificat de disponibilité	
15.	Levée de la séance	

1. Items statutaires

Ouverture de la séance à 19 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2021-09-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

1.3 Adoption des procès-verbaux

- Séance ordinaire du 9 août 2021

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 tel que remis par le directeur général.

2021-09-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

- Séance extraordinaire du 30 août 2021

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2021 tel que remis par le directeur général.

2021-09-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 13 septembre 2021

1	INFOTECH (formation élections)	281,69 \$
15	GESCONEL INC. (papier, carte de temps, post-it)	184,43 \$
17	MRC DU GRANIT (cueillette des boues et fosses septiques, quote-part)	58 854,85 \$
21	J.N. DENIS INC. (travaux freigthliner 2017 et 2018)	1 880,56 \$
23	GLS LOGISTICS SYSTÈME CANADA LTD (envoi voirie)	11,60 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (avis de mutations)	115,00 \$
100	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC (bail pour le quai, sureté du Québec)	104 278,48 \$
115	PUROLATOR (envoi CCDS et eau potable)	86,52 \$
467	SUMACOM INC. (plaque Gilles Champoux)	114,93 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE (essence et diesel)	1 586,76 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	644,57 \$
654	NAPA DISRAELI (0609) (lave-vitre, boule interchangeable)	87,42 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (cueillette & transport recyclage)	5 030,16 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC.(cueillette déchets et composte)	11 268,88 \$
711	LES SERRES ARC-EN-FLEURS ENR. (fleurs annuelles)	299,05 \$
762	RESSORTS ROBERT - TRACTION MÉGANTIC INC. (lave-vitre, attache toile)	72,85 \$
892	ATELIER R.N. SENC. (seal de roue)	129,92 \$
1027	DISTRIBUTION DAKI 2008 (savon à main granule, sent bon)	272,95 \$
1053	RAPPEL (honoraires pour délimitation de la ligne des hautes eaux - lac Elgin)	3 377,40 \$
1066	ALSCO CORP. (nettoyage de vêtement)	193,50 \$
1081	GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA INC. (traitement déchets et mat. org.)	8 959,36 \$
1131	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA (chlorimètre)	738,97 \$
1149	CENTRE D'EXTINCTEUR SL (inspection système Parc, tuyauterie Loisirs, drain)	203,44 \$
1231	BER-FOR ÉLECTRIQUE LTÉE (réparation pompe)	295,56 \$
1234	PLOMBERIE CHRISTIAN FORTIER (réservoir & tuyauterie Parc, drain C.C., Loisirs)	2 769,60 \$

1296	XEROX CANADA LTÉE (Stratford-Info, SPGLA, Loisirs, plan développement)	1 046,94 \$
1320	RAYNALD DOYON (liquide vaisselle, papier toilette, essuie-tout, papier main)	209,66 \$
1356	GROUPE ENVIRONEX (analyse eau potable et usée)	517,10 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF (fiche, ruban)	31,90 \$
1481	RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE DLW (quote part, nettoyage déshumidificateur, intervention Parc)	34 844,27 \$
1509	ÉRIC COTE (vêtement)	91,97 \$
1530	AQUATECH (honoraires juin et juillet 2021)	2 525,75 \$
1535	BATTERIES EXPERT LAC-MÉGANTIC (batterie panneau système alarme)	118,00 \$
1558	DIANA BOISVERT (eau pour eau potable)	63,00 \$
1564	JUBINVILLE ET ASSOCIÉS ARCHITECTE (honoraires architecte pour église)	3 287,72 \$
1611	LE-PICBOIS COOP (plan directeur aménagement - cœur villageois)	8 802,49 \$
1620	ENTREPRISE FORESTIÈRE MERCIER (élagage chemin du quai)	919,80 \$
	TOTAL	254 197,05 \$

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

2021-09-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6 Dépôt de la situation financière au 9 septembre 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 9 septembre 2021.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

La saison forte est terminée au Parc du lac Aylmer, mais le site est toujours accessible. Pour les gens qui souhaitent faire de la randonnée, prenez note que plusieurs travaux d'amélioration des sentiers sont en cours. La météo a nui à l'achalandage de l'été, mais les chiffres officiels ne sont pas encore connus. La SGPLA a profité de l'été et de l'appui de Promotion Stratford pour effectuer une étude de marché et avancer le plan d'affaires du projet de développement du parc.

Suite à une réunion chapeautée par Promotion Stratford, un calendrier regroupant l'ensemble des activités des organismes et comités de Stratford pour la saison d'automne sera transmis à la population. Le 27 novembre aura lieu la deuxième édition du Marché de Noël, il y aura également une activité pour l'Halloween qui sera communiquée dans le calendrier.

Sécurité publique

Infrastructures municipales

Communications et participation citoyenne

Il y aura un avis public annonçant l'élection municipale du 7 novembre 2021, ainsi que le jour de vote par anticipation du 31 octobre 2021. Les citoyens recevront de l'information sur le sujet au début du mois d'octobre puisque la période de mise en candidature se termine le 1^{er} octobre.

Services de proximité, développement et tourisme

La Municipalité fera officiellement l'acquisition des terrains au cœur du village le 15 septembre chez la notaire.

Promotion Stratford travaille présentement sur des demandes de subvention pour les projets de la Municipalité et de la SGPLA. La coordonnatrice a démarré le processus d'accueil des nouveaux citoyens de la municipalité. Le maire rend hommage à M. Michel Émond, membre du conseil d'administration de Promotion Stratford, qui est décédé dernièrement d'une maladie.

Urbanisme et environnement

Le Comité consultatif d'urbanisme et le Comité consultatif en environnement ont des sièges disponibles pour les citoyens qui souhaitent s'y impliquer.

Finances et budget

2. Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

Aucune demande d'autorisation de remboursement n'est présentée.

2.2 Rémunération du personnel électoral

ATTENDU QUE l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres ;

ATTENDU QUE le ministère a adopté le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendums municipaux ;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a adopté le 16 juin 2021 une résolution bonifiant la rémunération de son personnel électoral ;

ATTENDU QUE les membres du conseil jugent opportun d'établir pour son personnel électoral un tarif supérieur à celui fixé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

QUE les rémunérations payables lors d'une élection soient les suivantes :

PRÉSIDENT D'ÉLECTION

1. Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection recevra six cent vingt-cinq dollars (625 \$) pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.
2. Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élection recevra quatre cent vingt-cinq dollars (425 \$) par jour, pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.
3. Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante :
 - a. Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :
 - 0,491 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs ;
 - 0,220 \$ par électeur pour les 22 500 suivants.

- b. Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection, le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :
- 0,293 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs ;
 - 0,085 \$ par électeur pour les 22 500 suivants.
- c. Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :
- 0,400 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs ;
 - 0,180 \$ par électeur pour les 22 500 suivants.
- d. Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection, le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :
- 0,092 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs ;
 - 0,026 \$ par électeur pour les 22 500 suivants.

SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

4. Le secrétaire d'élection recevra une rémunération égale au $\frac{3}{4}$ de celle du président d'élection.

RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION

5. Le président d'élection et le secrétaire d'élection ont droit à leur rémunération régulière selon la convention collective ou selon le contrat de travail afférent ainsi que le remboursement des dépenses encourues pour leur présence à toute séance de formation.

TRÉSORIER

6. Le trésorier a le droit de recevoir, pour les fonctions qu'il exerce à l'égard des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers qu'il reçoit, la rémunération suivante :
- 76 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport ;
 - pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé : 29 \$ par candidat du parti lors de l'élection plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport ;
 - 36 \$ pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé ;
 - 148 \$ pour chaque rapport financier d'un parti autorisé ;
 - 13 \$ pour chaque candidat indépendant autorisé ;
 - 6 \$ pour chaque candidat d'un parti autorisé.

SCRUTATEUR

7. Pour les fonctions qu'il exerce, tout scrutateur recevra la rémunération prescrite par la loi bonifiée de 1,00 \$ l'heure.

SECRÉTAIRE DU BUREAU DE VOTE

8. Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la secrétaire du bureau de vote recevra la rémunération prescrite par la loi bonifiée de 1,00 \$ l'heure.

PRÉPOSÉ(E) À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE

9. Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre recevra la rémunération prescrite par la loi bonifiée de 1,00 \$ l'heure.

MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

10. Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale recevra la rémunération prescrite par la loi bonifiée de 1,00 \$ l'heure.

PRÉPOSÉ(E) À LA TABLE DE VÉRIFICATION

11. Le président à la table de vérification recevra la rémunération prescrite par la loi bonifiée de 1,00\$ l'heure, et ce, pour la (ou les) journée(s) du bureau de vote par anticipation.
12. Tout membre à la table de vérification recevra la rémunération prescrite par la loi bonifiée de 1,00\$ l'heure, et ce, pour la (ou les) journée(s) du bureau de vote par anticipation.

QUE les sommes afférentes soient prises à même les montants disponibles au budget Élections.

2021-09-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3. Infrastructures municipales

3.1 Projet de réaménagement de l'église (présentation des plans préliminaires par M. Michel Jubinville, architecte)

M. Michel Jubinville, architecte, présente les plans du possible réaménagement de l'église qui inclut la chapelle, une bibliothèque municipale et scolaire, des salles communautaires, une cuisine, des toilettes supplémentaires et un ascenseur pour rendre les deux étages accessibles à tous. Plusieurs travaux d'améliorations (chauffage, toit, fenêtre, etc.) sont également nécessaires. L'ensemble des travaux est estimé à un montant de 1 703 305 \$. Des subventions ont été demandées pour le projet.

3.2 Cession du lot 6 430 779 en faveur de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE l'un des axes prioritaires du Plan de développement 2030 de la Municipalité est le cœur villageois ;

CONSIDÉRANT que l'objectif 7 du plan de développement est d « aménager au cœur du village un parc urbain quatre saisons » ;

CONSIDÉRANT que des terrains situés au cœur du village permettent d'y aménager un tel parc urbain et possiblement des lots pour des fins de construction résidentielle ;

CONSIDÉRANT la résolution prise en ce sens à la séance ordinaire du 8 février 2021;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford acquière par acte de cession à titre gratuit de LA CONTRUCTION RÉAL ST-LAURENT LTÉE, l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Un immeuble situé sur la rue des Peupliers, sur le territoire de la Municipalité du Canton de Stratford, province de Québec, G0Y 1P0, connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (6 430 779) du "CADASTRE DU QUÉBEC", dans la circonscription foncière de Thetford.

LE TOUT avec les améliorations, circonstances et dépendances.

Ci-après nommé : « l'immeuble ».

QUE l'acte de cession soit consenti sans garantie légale ou conventionnelle de qualité et que ledit acte contienne les clauses usuelles en de tels contrats ;

QUE les frais de l'acte notarié et de sa publication soient supportés par le cédant, tel que convenu ;

QUE le maire et le directeur général, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale le susdit acte de cession à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

2021-09-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.3 Vente des lots 5 642 279 et 5 643 305 (banc des Pins) à GESTION J.F. GAGNON INC. et 9344-7019 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE cette transaction est faite conjointement avec la cession du lot 6 430 779 en faveur de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'usage limité de ce banc de gravier par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la résolution prise en ce sens à la séance ordinaire du 8 février 2021 ;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE la Municipalité vende sans garantie légale et contractuelle de qualité à Gestion J.F. Gagnon Inc. et 9344-7019 Québec Inc. l'immeuble ci-après décrit, savoir:

DÉSIGNATION

Un immeuble consistant en un banc de gravier, situé sur le rang des Pins, sur le territoire de la Municipalité du Canton de Stratford, province de Québec, G0Y 1P0, composé de :

- A) Le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT QUARANTE-DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (5 642 279) du "CADASTRE DU QUÉBEC", dans la circonscription foncière de Thetford.
- B) Le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT QUARANTE-TROIS MILLE TROIS CENT CINQ (5 643 305) du "CADASTRE DU QUÉBEC", dans la circonscription foncière de Thetford.

LE TOUT avec les améliorations, circonstances et dépendances.

Ci-après nommé : « l'immeuble »

QUE ladite vente soit en outre consentie pour et moyennant la somme de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) payable lors de la signature de l'acte de transfert devant Me Louise Aubert, notaire ;

QUE la corporation municipale se réserve expressément à l'acte de vente le droit de prélever sur l'immeuble mille cinq cents (1 500) tonnes de gravier brut (naturel) par année à compter de l'année 2021 jusqu'en 2045. Tout tonnage non prélevé une année sera cumulatif d'année en année ;

QUE le droit à la possession et à l'exploitation dudit immeuble soit lors de la signature de l'acte de vente devant le notaire ;

QUE l'acte de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels actes ;

QUE le maire et le directeur général, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale le susdit acte de vente à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

2021-09-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.4 Plan directeur d'aménagement du terrain au cœur du village

CONSIDÉRANT QUE l'un des axes prioritaires du Plan de développement 2030 de la Municipalité est le cœur villageois ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif 7 du plan de développement est d « aménager au cœur du village un parc urbain quatre saisons » ;

CONSIDÉRANT QUE des terrains situés au cœur du village permettent d'y aménager un tel parc urbain et possiblement des lots pour des fins de construction résidentielle ;

CONSIDÉRANT les activités de consultation citoyenne sur le sujet ;

CONSIDÉRANT l'expertise de la coopérative PicBois en matière d'aménagement ;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
et résolu :

D'ADOPTER le plan directeur d'aménagement du terrain au cœur du village tel qu'il a été déposé par la Coopérative PicBois.

2021-09-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.5 Lieu de repos et de prise de repas – Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'offrir un lieu de repos et de prise de repas salubre et confortable à tous ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE le lieu de repos et de repas du garage municipal ne répond pas aux critères mentionnés précédemment ;

CONSIDÉRANT QU'une roulotte de chantier pourrait offrir un lieu salubre et confortable permanent pour les employés des travaux publics ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation à 5 fournisseurs de roulottes de chantier ;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission conforme ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est dans les prix du marché ;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

D'ACCEPTER la soumission de Clément et Frère Ltée pour l'achat d'une roulotte de chantier de 10 pieds par 20 pieds, avec galerie en aluminium, des trépieds pour mise à niveau et l'air climatisé mural;

D'AUTORISER une dépense maximale de 35 000 \$ plus taxes, incluant les frais d'installation et d'achat de meubles et équipements ;

DE FINANCER cette dépense à même le surplus accumulé.

2021-09-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.6 Réfection de la rue des Cèdres et de la rue Elgin

Pour la rue Elgin, l'installation de l'alimentation d'eau temporaire a été décalée de quelques jours puisque le sous-traitant a été retenu sur un autre chantier. Suite aux tests d'eau, les maisons pourront être reliées au réseau temporaire, ce qui lancera le début de la réfection de la rue. Les travaux devraient se terminer vers la fin septembre. Pour la rue des Cèdres, les travaux débiteront vers la fin septembre. Une réunion de chantier aura lieu dans les prochains jours pour évaluer l'avancement.

3.7 Vente des camions incendie à la Régie des rivières

Le conseil d'administration de la Régie des rivières avait approché les municipalités membres pour procéder à l'achat des camions des cinq municipalités. À la réunion de septembre, le conseil municipal de Stratford avait accepté la proposition de la régie. Cependant, comme la Municipalité de Weedon a refusé la proposition de la régie et que la Municipalité de Dudswell ne s'est pas prononcée sur le sujet, le projet de rachat des camions incendie n'aura pas lieu.

3.8 Achat d'une bande de terrain au 160 avenue Centrale Nord

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de développer le cœur villageois ;

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'offre d'achat de l'église par la Fabrique de la paroisse de Saint-André-Bessette ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une parcelle de terrain du 160 avenue Centrale Nord à Stratford est nécessaire pour rénover et aménager l'église en respectant la marge latérale tel que prévu au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 9 août 2021, le conseil a résolu de présenter une offre d'achat pour cette parcelle de terrain, au prix de 11 900,92 \$, les frais afférents étant assumés par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat déposée par la Municipalité a été acceptée par les propriétaires du 160 avenue Centrale Nord ;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu

DE PROCÉDER à l'achat de la parcelle de terrain identifiée dans l'offre d'achat soumise aux propriétaires du 160 avenue Centrale Nord et aux conditions prévues dans cette offre ;

D'AUTORISER le directeur général, M. William Leclerc Bellavance, et la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sofie Maheux, à signer les documents notariés au nom de la Municipalité ;

DE FINANCER ces dépenses à même le surplus accumulé.

2021-09-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

4.1 Politique salariale pour le personnel cadre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne dispose d'aucune politique salariale pour son personnel cadre ;

CONSIDÉRANT QUE les salaires des cadres à l'emploi de la Municipalité ont été fixés jusqu'à maintenant sur la base d'ententes individuelles, sans cadre de référence dûment adopté ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'ampleur et la complexité des responsabilités que doivent assumer les cadres à son emploi ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir à son personnel cadre une rémunération qui favorise le recrutement et la rétention des talents dont elle a besoin ;

CONSIDÉRANT QUE l'expérience acquise par un cadre au sein de la Municipalité doit être reconnue et valorisée ;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

D'ADOPTER la « Politique salariale pour le personnel cadre » telle que présentée ;

DE SITUER M. William Leclerc Bellavance à l'échelon un (1) de la classe salariale applicable au poste de directeur général et secrétaire-trésorier ;

DE SITUER M. Éric Côté à l'échelon trois (3) de la classe salariale applicable au poste de Chef des travaux publics ;

D'AUTORISER le maire, M. Denis Lalumière, à signer avec chacun des cadres un contrat de travail modifié conformément à la présente résolution.

2021-09-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.2 Dépôt du bilan du Plan d'action 2020-2021

Un Plan de développement de 10 ans a été adopté, puis la Municipalité s'est engagée à produire un plan d'action annuel. Le conseil dépose donc le bilan du Plan d'action 2020-2021, qui indique l'avancement des objectifs du Plan de développement.

5. Services de proximité, développement et tourisme

5.1 Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air - Appui à la SGPLA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place un organisme à but non lucratif, la Société de gestion du parc du lac Aylmer (SGPLA), pour veiller à la gestion et au développement du Parc ;

CONSIDÉRANT QUE la SGPLA a développé un plan d'aménagement à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des avenues potentielles de développement du parc du lac Aylmer retenues par la SGPLA et est en accord avec celles-ci ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de nouveaux sentiers est admissible au Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du Parc du Lac-Aylmer ;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
et résolu :

D'APPUYER la Société de gestion du parc du lac Aylmer dans sa demande au Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air ;

D'AUTORISER l'installation de nouveaux sentiers pédestres au Parc du lac Aylmer.

2021-09-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Communications et participation citoyenne

7. Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

7.1 Demande de commandite – Magazine Zig Zag

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs du magazine Zig Zag est le soutien à la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le magazine Zig Zag est disponible dans toute la MRC du Granit ;

Il est proposé par M. Marc Cantin,
et résolu :

D'APPUYER financièrement le Magazine Zig Zag pour un montant de 150 \$;

DE FINANCER ce montant à même le surplus accumulé.

2021-09-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8. Finances, budget et taxation

9. Urbanisme et environnement

9.1 Adoption finale du projet de règlement no 1194 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin d'inclure des dispositions relatives aux conteneurs de métal

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire inclure des dispositions relatives à l'utilisation de conteneurs à des fins agricoles;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil du 7 juin 2021.

ATTENDU QUE la première adoption du projet de règlement no 1194 a été effectuée à la séance du 5 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE la deuxième adoption du projet de règlement no 1194 a été effectuée à la séance du 9 août 2021 ;

ATTENDU QUE la journée d'inscription au registre a été tenue et que le nombre de signatures est insuffisant pour déclencher un référendum ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Therrien,

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le règlement no 1194 tel qu'il a été déposé à la séance ordinaire du 7 juin 2021, soit adopté, statué et décrété par ce qui suit:

2021-09-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 7.1.1 intitulé *Forme et genre de construction défendues* est modifié afin d'ajouter ce qui suit :

L'utilisation de conteneur est interdite. Nonobstant ce qui précède, l'utilisation de conteneur est autorisée dans le cadre d'un usage agricole, pour une entreprise agricole enregistrée, aux conditions suivantes :

- *Situé à au moins 60 m de tout chemin;*
- *Non visible de tout chemin. Devant l'impossibilité de répondre à cette condition, le conteneur devra être recouvert en respectant les dispositions de l'article 7.1.2 du présent règlement.*

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

9.2 Contrat de service – Récupération Frontenac

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est retiré de la compétence de la MRC du Granit pour la cueillette, le transport et le traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité faisait indirectement affaire avec Récupération Frontenac pour le traitement des matières recyclables, via l'entente entre la MRC du Granit et Récupération Frontenac ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de cette entente ne couvre plus la municipalité de Stratford ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé par Récupération Frontenac laquelle prévoit des tarifs identiques à ceux offerts à la MRC du Granit ;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de Récupération Frontenac d'une durée de 3 ans;

D'AUTORISER le directeur général, M. William Leclerc Bellavance, et le maire, M. Denis Lalumière, à signer l'entente au nom de la Municipalité.

2021-09-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.3 Stations de lavage de bateaux

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Beaulac-Garthby, Disraeli Paroisse, Disraeli Ville, Stratford et Weedon ont mis sur pied une table de concertation intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la table de concertation a notamment pour objectif principal la protection des lacs et cours d'eau des espèces exotiques envahissantes (EEE) ;

CONSIDÉRANT QUE la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE), particulièrement du myriophylle à épis, est fortement favorisée par l'utilisation d'embarcations et d'équipements contaminés ;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une EEE est introduite dans un écosystème, il devient difficile de l'éradiquer et les coûts associés à son contrôle sont très onéreux et récurrents ;

CONSIDÉRANT l'embauche par la table de madame Marie-Christine Picard à titre de personne-ressource pour explorer les pistes de solutions afin de freiner cette propagation ;

CONSIDÉRANT QUE la table est d'avis qu'une des solutions les plus optimales est de mettre sur pied un projet intermunicipal de lavage des embarcations aux lacs Aylmer, Elgin, Louise et de l'Est ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se voit dans un dispositif coordonné de 4 stations de lavage et de 8 guérites pour s'assurer que les embarcations soient lavées avant d'être mises à l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la table a demandé une offre de services auprès de la firme EXP pour la réalisation d'une étude d'avant-projet et d'évaluation des concepts ;

CONSIDÉRANT l'offre de services transmise par la firme EXP, au coût de 12 500 \$ taxes en sus, permettant d'évaluer les coûts pour l'installation de 4 stations de lavage et de 8 descentes de bateau, pour l'achat des équipements automatisés nécessaires ainsi que pour les honoraires professionnels d'ingénierie en regard de la gestion des appels d'offres et de la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la table à l'égard de l'offre de services ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table à accorder également un budget supplémentaire de 7 500 \$ pour le mandat d'accompagnement de madame Marie-Christine Picard et de 5 000 \$ pour toutes autres dépenses ;

CONSIDÉRANT QUE les 5 municipalités membres de la table sont disposées à acquitter l'ensemble des coûts, au montant total de 25 000 \$, à parts égales ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues à l'article 934.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) et à l'article 572.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) permettent aux entités municipales de s'unir entre elles pour poser un acte relié à un contrat de services ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Cantin,
et résolu :

QUE soit acceptée l'offre de services la firme EXP, au coût de 12 500 \$ taxes en sus, pour la réalisation d'une étude d'avant-projet et d'évaluation des concepts en vue d'un projet intermunicipal de lavage des embarcations aux lacs Aylmer, Elgin, Louise et de l'Est ;

QUE soit accordé un budget supplémentaire de 7 500 \$ pour le mandat d'accompagnement réalisé par madame Marie-Christine Picard et de 5 000 \$ pour toutes autres dépenses de la table de concertation intermunicipale composée des municipalités de Beaulac-Garthby, Disraeli Paroisse, Disraeli Ville, Stratford et Weedon ;

QUE soient répartis en parts égales entre les 5 municipalités l'ensemble des coûts, soit un montant total de 25 000 \$;

QUE soit mandatée la Ville de Disraeli pour accorder le contrat de l'étude d'avant-projet et d'évaluation des concepts à la firme EXP ;

QUE, dans le cadre de ce regroupement, la politique de gestion contractuelle de la Ville de Disraeli soit appliquée ;

QUE soit transmise une avance de 5 000 \$ à la Ville de Disraeli pour couvrir l'ensemble des coûts.

2021-09-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.4 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement no 1170 modifiant le règlement no 1139 sur la constitution d'un CCU afin de modifier la composition du comité ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit que le comité consultatif d'urbanisme est composé de 9 membres, dont 7 personnes non élues, nommées par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres non élus sont nommés pour un mandat de deux ans, renouvelables ;

CONSIDÉRANT QU'il y a 3 postes vacants au comité ;

CONSIDÉRANT QUE les vacances de postes ont été annoncées au conseil du 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT la réception des candidatures de Mme Lise St-Pierre et de M. Jean-Yves Raymond ;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
et résolu,

DE NOMMER Mme Lise St-Pierre et M. Jean-Yves Raymond comme membres du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat terminant au mois de mai 2023.

2021-09-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.5 Occupation du domaine public – M. Steve Marcoux

CONSIDÉRANT QUE la conduite d'eau de M. Steve Marcoux passe sous le chemin municipal devant le 902 rang Elgin ;

CONSIDÉRANT QUE la haie de cèdres et la barrière d'accès de M. Steve Marcoux sont dans l'emprise de chemin devant le 902 rang Elgin ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1184 relatif à l'occupation du domaine public de la Municipalité du Canton de Stratford permet de délivrer un permis d'occupation permanente du domaine public ;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

DE DÉLIVRER un permis d'occupation permanente du domaine public à M. Steve Marcoux pour la conduite d'eau passant sous le chemin devant le 902 rang Elgin ;

DE DÉLIVRER un permis d'occupation permanente du domaine public à M. Steve Marcoux pour la haie de cèdres et la barrière d'accès qui sont dans l'emprise de chemin devant le 902 rang Elgin.

2021-09-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.6 Rapport de RAPPEL – Ligne des hautes eaux au lac Elgin

Le rapport de RAPPEL qui détermine la ligne des hautes eaux au lac Elgin est déposé au conseil municipal. Le rapport a été demandé suite à la contestation d'un citoyen d'un constat d'infraction émis par l'inspecteur municipal.

10. Sécurité publique

10.1 Suivi des mesures face à la pandémie COVID-19

Aucun changement pour le fonctionnement du bureau municipal, cependant les organismes et comités peuvent exiger le passeport vaccinal pour la participation à certaines activités.

11. Affaires diverses

12. Liste de la correspondance

- Demande de commandite – Centre de santé et de services sociaux du Granit

La Fondation du CSSS du Granit demande une commandite dans le cadre de sa campagne annuelle. L'objectif est le remplacement d'un mammographe. Le sujet sera traité dans une future séance.

13. Période de questions

- M. Onil Bergeron demande si des travaux sont prévus pour réparer les trous dans l'asphalte du rang Elgin. Le directeur général indique que des travaux sont prévus dans les prochaines semaines, L'équipe des travaux publics a vécu des vacances à certains postes dans le dernier mois, ce qui a décalé le calendrier des travaux. Le chemin sera refait en gravier plutôt qu'en asphalte.
- M. Bergeron demande combien de fois par année la quote-part à la Régie des rivières, que l'on retrouve dans les comptes à payer, est versée. Le Directeur général répond que la somme est payée 4 fois par année.
- Mme Claudette Marcotte demande si la rue des Cèdres sera fermée au complet lors des travaux. Le directeur général répond que la rue ne sera pas accessible en voiture de 3 à 4 semaines pendant les travaux. Nous évaluons la possibilité d'avoir un accès entre le stationnement du bureau municipal et un terrain de la rue des Cèdres pour effectuer une traverse piétonnière.

14. Certificat de disponibilité

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce treizième (13^e) jour de septembre 2021.

15. Levée de la session régulière

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
et résolu :

Que la séance soit levée à 21 h 27.

2021-09-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denis Lalumière
Maire

William Leclerc Bellavance
Directeur général et secrétaire-
trésorier